



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

4 Avenue Saint-Charles

Lundi 02 février 2026

Entretien d'appareil de fontainerie

N/Réf. : HC/NB/EF – Arrêté n° 2026 - 021

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande renouvellement d'appareil de fontainerie au 4 Avenue Saint-Charles à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 91230 – MONGERON

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

ARRETONS

ARTICLE 1 – Le **lundi 02 février 2026**, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux d'entretien d'un appareil de fontainerie. Ces travaux nécessiteront une interdiction circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 4 Avenue Saint-Charles à Maule.

ARTICLE 2 - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

ARTICLE 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 22 janvier 2026.

Hervé CAMARD

Pour le Maire et par délégation
Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux travaux